



SEMINAIRE DE FORMATION DE FORMATEURS
Niamey - République du Niger
du 9 au 11 septembre 2015

Accompagnement du guide méthodologique d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales
FIL CONDUCTEUR

1^{ère} session – Enjeux et objectifs du séminaire

- Présentation des enjeux et des objectifs du séminaire, suivie d'une séance de questions et débats.

2^e session – Présentation du guide

- Présentation du guide méthodologique d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales, suivie d'une séance de questions et débats.

3^e session – Définition du système de référence

Il est demandé à chaque pays participant de préparer une description suffisamment détaillée d'un des trois impôts suivants: IR, IS, TVA. Il s'agit de définir les principes de base de l'impôt, les modalités de calcul de la base imposable avec les déductions, exonérations, réductions d'impôts (...) et les éléments-clés régimes préférentiels existant en dehors du régime général.

Ce travail doit être réalisé AVANT le séminaire.

Lors du séminaire, des « paires » de participants de pays différents seront formées. Le premier (le présentateur) expose son document, le second (l'examineur) fait le travail de définition du système de référence et liste les dépenses fiscales. Dans un second temps, les rôles sont inversés de sorte que chaque pays aura examiné l'autre. Le présentateur et l'examineur se mettent d'accord sur une définition de système de référence et de listes des dépenses fiscales et exposent en session plénière leurs points de désaccords, le cas échéant.

Ce travail de « peer review » est suivi d'une synthèse en plénière.

4^e session Mise en œuvre du guide : les aspects techniques

1. Les aspects institutionnels : nécessité d'une unité indépendante. Discussion avec les participants sur les structures existantes et celles à mettre en place.
2. Collecte des données.
Reprise de la démarche de la 3^e session : dans chaque « paire », le pays examineur questionne le pays examiné en repartant de la liste des dépenses fiscales identifiées pour mettre en regard les informations disponibles et voir ce qu'il faudrait faire pour obtenir les informations manquantes. Il y a lieu de couvrir à la fois l'IR, l'IS et la TVA. Chaque « paire » de participants apporte en séance plénière un exemple considéré comme une « bonne pratique » et un cas « problématique ».